

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 742

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 26

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 146 :

« L'agence régionale de santé veille ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.